



**Ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la recherche**

**Ministère de
l'Education nationale**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2008

REUNION INFORMELLE DES MINISTRES EUROPEENS EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS ET DES MINISTRES EUROPEENS EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, une réunion informelle s'est tenue à Bordeaux, le 26 novembre, entre les ministres en charge de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et de l'enseignement supérieur.

Cette réunion associait les pays participant au processus de coopération dit de Copenhague (*les Etats membres de l'UE auxquels se sont joints la Norvège, la Croatie et la Turquie*), la Commission européenne et les partenaires sociaux européens. Le processus de Copenhague lancé en novembre 2002 porte sur l'enseignement et la formation professionnels dans l'Union européenne.

Durant la matinée, présidée par le ministre de l'éducation nationale, Xavier DARCOS les participants ont adopté le « communiqué de Bordeaux ». Celui-ci procède à l'état des lieux de la mise en œuvre des différents instruments créés dans le cadre du « processus de Copenhague » et fixe les priorités à venir. Feuille de route, il décrit les perspectives et les actions pour la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels.

Le processus de Copenhague a permis la création d'outils majeurs qui facilitent la mobilité des jeunes et adultes suivant une formation professionnelle, la reconnaissance des formations et diplômes, le portfolio Europass, le cadre européen des certifications (CEC), le futur système de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnelle (ECVET) et le futur cadre européen d'assurance qualité pour l'EFP.

Cette coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels a contribué à faire évoluer les politiques nationales. Les instruments européens soutiennent la modernisation des systèmes, la transparence des qualifications et favorisent le développement de la mobilité. Au service des citoyens européens, un espace européen de l'EFP se construit, fondé sur la transparence et la confiance mutuelle, en coopération étroite avec tous les acteurs, notamment les partenaires sociaux. Pour les prochaines années, le communiqué identifie les priorités suivantes:

- mettre en œuvre au niveau national et au niveau européen les outils et dispositifs de la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels ;
- renforcer la qualité et l'attractivité des systèmes d'enseignement et de formation professionnels ;
- renforcer les liens entre l'enseignement et la formation professionnels et le marché du travail ;
- renforcer les modalités de la coopération européenne. Ces priorités s'inscrivent dans le contexte du [futur] cadre stratégique de coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le Commissaire FIGEL et les ministres ont aussi remis, au cours de cette matinée, leurs prix aux lauréats du concours EUROSILLS des différents pays.

Valérie PÉCRESSE, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a présidé les travaux de l'après-midi.

Ceux-ci ont été consacrés à la présentation par Georg WINCKLER, Président de l'association de l'université européenne (EUA) de la Charte des universités européennes pour l'apprentissage tout au long de la vie que l'EUA a adoptée à Rotterdam le 25 octobre 2008.

Cette Charte répond à une proposition que le Premier ministre, François FILLON, avait adressée à l'EUA en janvier dernier à la Sorbonne

Cette Charte exprime la volonté des universités européennes d'accroître leur contribution à la formation tout au long de la vie et à l'Europe de la connaissance. Ceci suppose une élévation du niveau des compétences au profit du plus grand nombre des adultes et l'exploitation de tous les talents par une réelle validation des acquis, afin de donner à l'Europe un avantage compétitif dans la concurrence induite par la mondialisation.

Ce texte ambitieux met en avant une série d'engagements auxquels les universités sont invitées à souscrire, chacune dans le cadre de sa stratégie d'établissement. Il constitue un appel en faveur du développement d'universités inclusives élargissant le public d'apprenants, validant les acquis et proposant des programmes innovateurs. La Charte propose aux Etats de soutenir cette initiative forte, notamment en matière de politiques d'orientation, d'information et d'assurance-qualité.

Valérie PÉCRESSE a ensuite animé un débat sur les modalités possibles de mise en œuvre des principes énoncés par la Charte, par les universités comme par les Etats.

Contacts presse :

Service de Presse du ministère de l'Éducation nationale :

33 1.55.55.30 10 - spresse@education.gouv.fr

Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Karen Bornaghi – 33 1.55.55.84.32 – karen.bornaghi@recherche.gouv.fr